

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

qui ont légitimement le droit d'être ici et qui ont reçu un mandat veulent exposer leur position au gouvernement. Je reconnais que les conservateurs ont reçu le mandat de gouverner, mais ils doivent le faire sérieusement. Le recours fréquent aux motions de clôture prive essentiellement les députés de l'opposition du droit qu'ils ont d'exprimer les préoccupations de la majorité de Canadiens qui ne sont toujours pas convaincus des mérites de cette entente.

● (2310)

De toute évidence, nous ne pouvons pas stopper l'Accord, mais nous pouvons essayer de l'améliorer. Nous avons l'intention de proposer 26 amendements si nous le pouvons.

Comme je le disais, les conservateurs ont le mandat de gouverner. Nous avons pour mandat de faire valoir sérieusement notre point de vue pour convaincre le gouvernement de ne pas mettre l'Accord en oeuvre dans sa forme actuelle. Cette affirmation est mise en doute. Il est également exact que de notre côté de la Chambre, nous avons aussi un mandat. Nous avons été élus pour exprimer le mécontentement, les préoccupations et les craintes de la majorité de Canadiens pour qui l'Accord reste une mauvaise affaire.

On peut dire à juste titre que même après avoir dépensé 30 millions de l'argent des impôts, le gouvernement n'a pas réussi à convaincre la majeure partie des Canadiens que l'Accord sera avantageux. Le gouvernement s'entête quand même à nous blâmer de son incapacité à rassurer le pays.

A propos du NPD, je dois dire que cela fait plaisir de voir ses membres se décider enfin à mener avec nous la lutte contre l'Accord. Je me sens obligé de dire que s'ils avaient dépensé leur énergie à lutter contre l'Accord au cours de la campagne électorale plutôt que de mener la campagne inefficace et futile qu'ils ont menée, peut-être ne serions-nous pas aujourd'hui dans une situation aussi déplorable. M. Bob White l'a aussi fait remarquer.

Lors du débat des chefs, le premier ministre a dit que l'Accord était un document commercial—il n'y a rien là de bien sorcier et il peut être annulé sur un préavis de six mois. Je n'ai pas été surpris outre mesure par cette déclaration, car c'est ce même premier ministre qui était opposé au libre-échange en 1983, peut-être pour les mêmes raisons qui justifient mon opposition aujourd'hui. Le premier ministre a aussi demandé aux Canadiens de faire un acte de foi. Cependant, j'ai l'impression que ce serait un acte suicidaire. Nous, les libéraux, voulons empêcher le désastre en proposant quelques amendements très constructifs, si, bien sûr, on nous en donne la possibilité.

Le premier ministre aurait dû suivre l'exemple de ses prédécesseurs, sir John A. Macdonald, Robert Borden et

John Diefenbaker. Ces hommes éclairés avaient compris qu'il serait très dangereux de conclure un accord bilatéral global avec les États-Unis sans bien protéger nos caractères sociaux, culturels et régionaux fondamentaux. C'était vrai à leur époque et c'est encore vrai aujourd'hui.

L'Accord commercial n'est pas un simple document commercial. Il s'agit de plus qu'un accord sur les tarifs douaniers. Il ne protège pas notre mode de vie et nos valeurs propres.

Ces valeurs transparaissent dans les meilleurs programmes sociaux du monde, dans nos programmes de développement régional et dans nos programmes culturels et nos programmes de protection de l'environnement. L'entraide et la générosité ont toujours été des qualités caractéristiques de notre peuple.

Contrairement à ce qui s'est passé chez nos amis américains, nos merveilleux programmes sociaux, tels que l'assurance-chômage, les pensions et les services de santé, ont vu le jour parce que les gouvernements canadiens les ont mis en place. Ce n'est pas parce que les forces du marché ont joué ou grâce à la bienveillance des grosses entreprises. Aussi y-a-t-il aux États-Unis plus de 37 millions de personnes qui sont privées de soins médicaux satisfaisants et refuse-t-on dans les hôpitaux plus d'un million de personnes par année. Notre pays n'est pas qu'un bilan d'entreprise, sa population a beaucoup plus de valeur que cela.

Ma ville natale, London, est un grand centre médical. L'Accord commercial signifie-t-il que de riches corporations hospitalières américaines peuvent venir acheter des hôpitaux canadiens? Cela ne règle pas la question des hôpitaux qui relèvent de la compétence des provinces et de l'Accord qui porte uniquement sur les services de gestion des soins de santé.

En vertu de l'article 2011, l'un ou l'autre pays peut demander à être indemnisé si l'autre prend toute mesure qui semble «annuler ou réduire un avantage qui devrait raisonnablement découler directement ou indirectement du présent accord». Cette clause est capitale. Elle signifie que les États-Unis peuvent présenter une demande d'indemnité si le Canada prend une mesure quelconque, même si cela n'est pas mentionné dans l'Accord. L'article 2011 pourrait permettre aux États-Unis d'exiger une indemnité si nous cherchions à empêcher leurs corporations hospitalières d'élargir leurs services en venant au Canada. Il conviendrait d'adopter à l'égard de cet article un amendement qui en restreindrait la portée.

On trouve également à London beaucoup de petites usines de fabrication. Je suis donc un peu inquiet à l'idée que des marchandises partiellement manufacturées aux États-Unis, mais dont la finition serait faite au Mexique dans le cadre du plan Maquildora, pourraient saturer le marché canadien sans que la concurrence soit possible.